

Mesdames et Messieurs,

Madame la députée a pris note de vos positions ainsi que de vos signatures.

Comme vous avez sans doute déjà pu le lire, elle est elle-même opposée à cette réforme de la limitation de vitesse pour, en partie, les raisons que vous évoquez, mais aussi des problématiques d'équité des territoires et une expérimentation (notamment sur notre réseau RN151) insuffisante, voire contradictoire avec les éléments avancés par le gouvernement.

Elle propose en outre une amélioration des conditions de circulation par une réfection des voiries et un contrôle plus important sur les réelles causes d'accident : alcool, stupéfiants... etc.

Cette décision devant être prise par décret, les parlementaires n'auront pas à se prononcer.

D'autre part, une commission a été créée au Sénat pour établir un diagnostic "objectif" de cette réforme dont les résultats sont attendus pour le mois de juin.

Bien cordialement,

Ulrich Tritz

Collaborateur parlementaire de Perrine Goulet,

Députée de la Nièvre